

refuser par le gouvernement du Canada le droit de rentrer au pays jusqu'au 31 mars 1949.

LA JUSTICE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition comportant 244 signatures recueillies à travers tout le Canada.

Les soussignés attirent l'attention du Parlement sur cette pétition à la mémoire de Dawn Shaw, une fillette de six ans, assassinée dans ma circonscription, Comox—Alberni. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le système de justice afin de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et de veiller à la condamnation des délinquants.

Je suis tout à fait d'accord avec les pétitionnaires et j'appuie cette pétition.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de plus de 40 habitants de la ville et du comté de Peterborough.

Cette pétition se lit comme suit: Les soussignés estiment que les mesures législatives actuelles relatives aux armes à feu sont plus que satisfaisantes. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de ne prendre, sous prétexte de refréner la criminalité, aucune autre mesure législative relative au contrôle des armes à feu qui n'aurait aucune valeur et qui ne ferait que harceler injustement les propriétaires légitimes d'armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions de la part d'habitants d'Oxford.

Dans la première, qui comporte 25 signatures, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière qui tendrait à légaliser, normaliser ou laisser entendre que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE «LAP DANCING»

M. John Finlay (Oxford, Lib.): La deuxième pétition, madame la Présidente, comporte 156 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'interdire le «lap dancing», une activité potentiellement dangereuse pour la santé, voire mortelle. Cette activité est comparable à la prostitution.

Les danseurs et danseuses peuvent être tenus de le faire pour ne pas perdre leur emploi. C'est une danse qui porte atteinte à la valeur et à la dignité de tous les êtres humains.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36

du Règlement, je présente six pétitions signées par des électeurs de ma circonscription, Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe.

Les deux premières, signées respectivement par 120 et 467 personnes, exhortent le gouvernement à modifier le Code criminel pour accorder aux enfants non encore nés la même protection qu'aux êtres humains déjà nés.

• (1600)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): La troisième pétition est signée par 121 personnes qui exhortent le gouvernement à ne pas modifier le code des droits de la personne pour y reconnaître les relations entre personnes du même sexe.

LA PRIÈRE PARLEMENTAIRE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): La quatrième pétition, signée par 59 personnes, exhorte le Parlement à conclure la prière dite au Parlement par la phrase «par Jésus-Christ notre Seigneur, amen» et à rétablir le Notre Père à la fin de la prière d'ouverture de nos séances.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Les cinquième et sixième pétitions, signées par 121 et 362 personnes respectivement, exhortent le gouvernement à faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel se rapportant au suicide assisté et à n'apporter aucune modification à la loi qui seraient susceptibles de sanctionner, de permettre ou d'encourager le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre désire-t-elle que toutes les questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 40 minutes, conformément à l'article 33(2) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.